

Assemblée générale du conseil municipal tenue le lundi 5 août 2013 au Centre Jean-Guy Prévost à compter de 19h et à laquelle sont présents :

Son honneur, **le maire monsieur Yvon Quevillon** et les conseillers suivants :

Monsieur Vincent Cloutier	Madame Ginette Lamoureux
Madame Martine Coulombe	Madame Johanne Bonenfant

Madame Julie Rail secrétaire-trésorière adjointe et inspectrice municipale est aussi présente.

ASSISTANCE

Mesdames Marjolaine Cloutier, Hélène Hubert, Émilienne Labelle, Gisèle Landry et Reine Simard.

Messieurs Jean-Pierre Chalifoux, Nicolas Chaussé, Gérard Coulombe, Gaston Guindon, Jacques Lacourcière, Marc Lafrance, Édouard Langevin, Gilles Lyrette, Jean-Claude Lyrette, Rhéaume Lyrette et John Rodgers.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 juillet 2013

3.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 juillet 2013

4. Adoption des comptes et rapports

4.1 Adoption des comptes payés durant le mois de juillet 2013

4.2 Adoption des comptes à payer du mois de juillet 2013 ainsi que le supplément remis à l'assemblée

4.3 Adoption du rapport mensuel des paies juillet 2013

4.4 Transferts au budget

4.5 Crédit de taxe suite à une mise à jour matricule 6160-45-3565

4.6 Ouverture de l'appel d'offres pour gazoline et diesel

5. Correspondance

6. Invitation / formation /information / félicitations / remerciement / Colloque-congrès / demande de don

- 6.1 Formation pour élection novembre 2013 autorisation de dépenses pour deux employées
- 6.2 Fonds Soutien à Lac-Mégantic
- 6.3 Journal La Gatineau demande de participation sous forme de publicité pour le 35e anniversaire de l'Association de Sauvetage de l'Outaouais
- 6.4 Don à Mme Gisèle Danis de la radio CHGA pour Défi tête rasée de Leucan
- 6.5 Maison de la Culture demande d'aide financière pour le Festival images et lieux qui se tiendra du 14 au 22 novembre 2013

7. Incendie / Sécurité civile

8. Aménagement, Urbanisme, Développement et Règlement

- 8.1 Autorisation d'activité temporaire Pourvoirie Domaine des Deux Ours
- 8.2 Complément de terrain M. Kenneth Shellhorn - chemin Cavanagh
- 8.3 Complément de terrain M. Maurice Paiement - chemin Lafrance
- 8.4 Complément de terrain Mme Angèle Gagnon - Chemin Anderson
- 8.5 Servitude de passage - Mme Gisèle Groulx et M. François Lyrette

9. Voirie

- 9.1 Rétrocession chemin Dénomme
- 9.2 Mandat au génie municipal pour document d'appel d'offres pour achat de MG-20 pour les secteurs Baskatong et Grand-Remous
- 9.3 Appel d'offres pour achat de 9 000 tonnes de MG-20 pour le secteur Baskatong et Grand-Remous
- 9.4 Achat moteur pour sableuse camion F-550

10. Hygiène du milieu

11. Environnement

- 11.1 Conférence sur les installations septiques - 11 août 2013
- 11.2 Concours embellissement - Les gagnants (tes) et tirages initiative environnementale
- 11.3 Acceptation de la subvention - Réfection mise à l'eau publique chemin Dan Lunam
- 11.4 Appel d'offres - Réfection mise à l'eau publique réservoir Baskatong
- 11.5 Mandat génie municipal pour l'appel d'offre de la réfection de la rampe de mise à l'eau

12. Autres sujets et documents le cas échéant

13. Parole au public

14. Levée de l'assemblée



Avant l'ouverture de l'assemblée, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en la mémoire de la conseillère municipale madame Lucienne Fortin décédée le 1^{er} août 2013.

2013-G-0508-01

Ouverture de la présente assemblée

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu à 19h que la présente assemblée soit ouverte.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-02

Adoption de l'ordre du jour

Le maire, monsieur Yvon Quevillon, procède à l'adoption de l'ordre du jour.

La conseillère, madame Ginette Lamoureux, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-03

Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 juillet 2013

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale du 2 juillet 2013 soit adopté tel que rédigé.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-04

Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 juillet 2013

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 juillet 2013 soit adopté tel que rédigé avec la correction à la résolution n° 2013-E-1507-07 qui consiste à préciser la raison du prolongement de l'engagement de monsieur Sylvain Gagnon.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-05

Approbation des comptes payés durant le mois de juillet 2013

Le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Ginette Lamoureux, propose et il est résolu que la municipalité approuve les comptes payés durant le mois de juillet 2013 pour la somme de 32 844.97 \$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus sont engagées.

Betty McCarthy
Directrice générale

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-06

Approbation des comptes payables du mois de juillet 2013 ainsi que le supplément

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte les comptes payables du mois de juillet pour la somme de 89 248.92 \$ ainsi que le supplément remis avant l'assemblée pour un montant de 776.77 \$ pour un total de 90 025.69 \$ et autorise la directrice générale à retenir le paiement du fournisseur 92800 au montant de 44 343.16 \$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet, le tout pour un montant payable de 45 682.53 \$.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus sont engagées. Le tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet.

Betty McCarthy
Directrice générale

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-07

Adoption du rapport mensuel des paies du mois de juillet 2013

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu d'accepter le rapport mensuel pour les paies du mois de juillet 2013.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-08

Transferts au budget

La conseillère, madame Ginette Lamoureux, appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu d'approuver les transferts au budget comme suit et provient du :

compte n° 03-313-22-725	Immobilisation incendie	5 400 \$
-------------------------	-------------------------	----------

Transféré à :

compte n° 02-220-00-519	Location d'équipements (inc)	1 400 \$
compte n° 02-220-00-640	Pièces et accessoires (inc)	2 500 \$
compte n° 02-220-00-522	Entretien et réparation (inc)	1 500 \$

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-09

Crédit de taxes suite à une mise à jour - Matricule n° 6160-45-3565

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu qu'un montant de 45.48 \$ soit remboursé au matricule 6160-45-3565, le tout suite à une baisse d'évaluation au rôle d'évaluation.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-10

Appel d'offres pour gazoline et diesel

CONSIDÉRANT QU'à la date de fermeture de dépôt des soumissions, la municipalité n'a reçu aucune soumission pour la gazoline et le diesel;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu qu'un nouvel appel d'offres sur invitation soit demandé à la Cie 2755-5382 Québec inc., à J.B. Lévesque (1969) inc. et au Relais 117.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-11

Formations pour élection municipale 2013

La conseillère, madame Ginette Lamoureux, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu que Betty McCarthy, directrice générale et Julie Rail, secrétaire-trésorière adjointe et inspectrice municipale soient autorisées à assister aux formations concernant l'élection municipale du 3 novembre 2013 et autorise toutes dépenses reliées à l'inscription, au déplacement et au repas. Lesdites formations auront lieu à :

Le 13 août 2013 à Maniwaki - «**Organisation d'une élection**»

Coût : frais de déplacement et de repas

Le 4 septembre 2013 à Wakefield- «**Les élections municipales : oui, mais en pratique!**»

Coût : inscription 270.00 \$/personne plus les taxes applicables, frais de déplacement et de repas

Les fonds disponibles à ces dépenses seront imputés aux postes budgétaires suivants : n° 02-130-00-310 pour le déplacement et n° 02-130-00-454 pour la formation.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-12

Fonds Soutien Lac-Mégantic

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, madame Ginette Lamoureux, propose et il est résolu que la Municipalité de Grand-Remous contribue au fonds de «Soutien Lac-Mégantic» pour un montant de 350.00 \$, le tout provenant du discrétionnaire du maire.

Les fonds disponibles à cette dépense seront imputés au poste budgétaire n°02-110-00-349.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-13

Publicité Journal la Gatineau - 35^e anniversaire de l'Association de Sauvetage de l'Outaouais

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu que la municipalité participe à une publicité dans le journal la Gatineau dans le cadre du «35^e anniversaire de l'Association de Sauvetage de l'Outaouais» pour 1/8 de page au coût de 135.00 \$ plus les taxes applicables.

Les fonds disponibles à cette dépense seront imputés au poste budgétaire n° 02-130-00-340.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-14

Don à Madame Gisèle Danis - Défi tête rasée de Leucan

La conseillère, madame Ginette Lamoureux, appuyée de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que la municipalité contribue au «Défi tête rasée de Leucan» pour un montant de 50.00 \$, le tout provenant du discrétionnaire du maire.

Les fonds disponibles à cette dépense seront imputés au poste budgétaire n° 02-110-00-349.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-15

Participation financière - Festival Images et Lieux, 7^e édition, 2013

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu que la municipalité contribue au «Festival Images et Lieux, 7^e édition, 2013» pour un montant de 50.00 \$, le tout provenant du discrétionnaire du maire.

Les fonds disponibles à cette dépense seront imputés au poste budgétaire n° 02-110-00-349.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-16

Autorisation d'activité temporaire Cie 2963-9572 Québec inc. «Domaine des Deux Ours»

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 2963-9572 Québec inc. connue sous le nom de la pourvoirie Domaine des Deux Ours désire effectuer la vente de roulottes de parcs sur leur propriété située au 29, chemin Domaine des Deux Ours;

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification de zonage est actuellement en cours et que ce processus s'effectue sur une période de plus ou moins six (6) mois;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de la modification de zonage sera prononcé ultérieurement;

CONSIDÉRANT QUE pour opérer et être conforme auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, la municipalité doit émettre une attestation municipale;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, madame Ginette Lamoureux, propose il est résolu d'autoriser temporairement la vente de roulottes de parc sur la propriété située au 29, chemin Domaine des Deux Ours et ce, pour une période d'un an.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution unanime

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-17

Appui complément de terrain M. Kenneth Shellhorn

CONSIDÉRANT QUE monsieur Kenneth Shellhorn a présenté une demande de complément de terrain, le tout adjacent à sa propriété du 15, chemin Cavanagh;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de cette partie de terrain permettrait au demandeur d'agrandir sa propriété dans le but de lui permettre l'accès à son garage;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur utilise actuellement cette partie de terrain pour avoir accès à sa propriété et ses bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la partie de terrain demandée ne désavantage aucunement la municipalité quant à la virée municipale existante sur le chemin Cavanagh;

CONSIDÉRANT QUE l'utilité de ce résidu de terrain ne peut qu'être favorable qu'au demandeur.

EN CONSÉQUENCE la conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée de la conseillère, madame Ginette Lamoureux, propose et il est résolu d'appuyer monsieur Kenneth Shellhorn auprès du ministère des Ressources naturelles, le tout tel que montré sur le plan en annexe et que ledit terrain forme un tout indissociable avec les lots rénovés N° 4 167 337 et 4 686 304.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-18

Appui complément de terrain M. Maurice Paiement

CONSIDÉRANT QUE monsieur Maurice Paiement a présenté une demande de complément de terrain, le tout adjacent à sa propriété du 116, chemin Lafrance;

CONSIDÉRANT QUE la partie de terrain demandée se situe entre le réservoir Baskatong et la propriété du demandeur, soit le lot rénové N° 4 167 431;

CONSIDÉRANT QUE le terrain demandé est considéré comme résidu et ne possède par les dimensions minimales requises au Règlement de lotissement N° 075;

CONSIDÉRANT QUE l'utilité de ce résidu de terrain ne peut qu'être favorable qu'au demandeur;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose il est résolu d'appuyer monsieur Maurice Paiement auprès du ministère des Ressources naturelles, le tout conditionnel à ce ledit terrain forme un tout indissociable avec le lot rénové N° 4 167 431.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-19

Appui complément de terrain Mme Angèle Gagnon

CONSIDÉRANT QUE madame Angèle Gagnon a présenté une demande de complément de terrain, le tout adjacent à sa propriété du 65, chemin Anderson;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de cette partie de terrain permettrait au demandeur de régulariser la situation existante et ainsi de se conformer à la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose il est résolu d'appuyer madame Angèle Gagnon auprès du ministère des Ressources naturelles, le tout tel qu'il apparaît au projet de lotissement préparé par Ghislain Auclair arpenteur-géomètre de la firme Groupe AGR.SAT, dossier 12M-441 - Minute n° 6942.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-20

Servitude de passage en faveur de Mme Gisèle Groulx et M. François Lyrette

La conseillère, madame Ginette Lamoureux, appuyée de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu que madame Betty McCarthy, directrice générale et monsieur Yvon Quevillon, maire soient autorisés à apposer leur signature dans l'acte notarié à intervenir avec madame Gisèle Groulx et monsieur François Lyrette dans la servitude de passage réelle et perpétuelle préparée par Me Carole Joly, notaire, le tout représentant une lisière de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot quatre million cent soixante-sept mille sept cent cinquante-huit (Ptie. 4 167 758) et tel que montré sur la description technique préparée par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre, le sept juin deux mil treize (7 juin 2013), sous le numéro 3 088, de ses minutes.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-21

Rétrocession parcelle du chemin Dénommé - Lot rénové 4 428 694

CONSIDÉRANT QUE suite à la rénovation cadastrale il appert qu'une parcelle du chemin Dénommé a été dévolue à la municipalité de Grand-Remous sous le numéro 4 428 694;

CONSIDÉRANT QUE l'article n° 52 de la Loi sur la Voirie stipule que de tels chemins s'ils ne sont que tracés ou projetés ou s'ils ne sont pas utilisés, le terrain prévu pour un tel chemin revient de droit au terrain duquel il a été détaché et il est à la charge du propriétaire de ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires concernés ont manifesté par écrit leur intérêt afin d'acquérir la partie de terrain qui a été détachée de leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE chaque dossier sera traité de façon individuelle, car chacun comporte des particularités différentes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désigne la firme GBR.MKI inc. ainsi que la notaire, Me Carole Joly tous deux de Maniwaki pour l'ensemble du dossier et que les frais reliés à la rétrocession seront à la charge de chacun des propriétaires;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose il est résolu que la secrétaire-

trésorière adjointe et inspectrice municipale ainsi que le maire représentent la municipalité dans ledit dossier.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-22

Mandat au Service de Génie municipal - Documents d'appel d'offres pour achat de MG-20 pour les secteurs Baskatong et Grand-Remous

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu que mandat soit donné au Service de Génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour la préparation des documents nécessaires pour l'appel d'offres dans l'achat de 9 000 tonnes de MG-20. La directrice générale, madame Betty McCarthy est nommée responsable du dossier.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-23

Appels d'offres distincts pour l'achat de 4 500 tonnes de MG-20 pour le secteur Baskatong et de 4 500 tonnes de MG-20 pour le secteur Grand-Remous

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, madame Ginette Lamoureux, propose et il est résolu d'autoriser Betty McCarthy, directrice générale et monsieur Éric Saumure du Service de Génie municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à présenter et à signer tous les documents nécessaires dans la présentation de deux appels d'offres distincts pour l'achat de 4 500 tonnes de MG-20 pour le secteur Baskatong et de 4 500 tonnes de MG-20 pour le secteur Grand-Remous.

Lesdits appels d'offres seront faits par voie d'invitation écrite aux fournisseurs suivants :

- Agrégats Décor Estrie
- Excavation Denis Richard et fils inc.
- Excavation JP Lachaine (2626-3350 Québec inc.)
- Michel Lacroix Construction inc.
- V. Meilleur et Frères inc.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-24

Achat de moteur pour sableuse - Camion F-550

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu que la municipalité procède au remplacement du moteur de la sableuse pour le camion F-550 au coût de 1 550.00 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que soumis par la compagnie Usinage A.S'-Jean inc.

Les fonds disponibles à cette dépense seront imputés au poste budgétaire n° 02-320-00-525-03.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-25

Conférence sur les installations septiques

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu que l'inspectrice municipale, madame Julie Rail soit autorisée à assister à la conférence sur les installations septiques qui aura lieu le 11 août 2013 à Aumond au coût de 7.50 \$.

Les fonds disponibles à cette dépense seront imputés au poste budgétaire n° 02-610-00-454.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-26

Acceptation de la subvention - Réfection de la mise à l'eau publique du réservoir Baskatong

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu que la municipalité accepte la subvention au montant de 24 321.00 \$ provenant du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire, le tout représentant 50% du projet.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-27

Appel d'offres pour la réfection de la mise à l'eau publique du réservoir Baskatong

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que la municipalité procède à la présentation d'un appel d'offres par invitation pour les travaux de réfection de la rampe de mise à l'eau du réservoir Baskatong.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0508-28

Responsable du dossier «Réfection de la mise à l'eau publique du réservoir Baskatong»

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu que Julie Rail, secrétaire-trésorière adjointe et inspectrice municipale soit nommée responsable de l'appel d'offres dans le dossier de réfection de la rampe de mise à l'eau publique du réservoir Baskatong et qu'elle soit autorisée à mandater le service de Génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour la préparation et la correction des plans et devis.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil.

Cette période a débuté à 19h25.

Monsieur Nicolas Chaussé, représentant de la pourvoirie «Camps touristiques La Pointe à David inc.» dépose officiellement un document à la secrétaire-trésorière adjointe et inspectrice municipale ainsi qu'à chacun des membres du conseil municipal. Un reçu lui a été soumis à cet effet.

2013-G-0508-29

Fermeture de la présente assemblée

Le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu à 19h40 que la présente assemblée soit fermée.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Yvon Quevillon
Maire

Julie Rail
Secrétaire-trésorière adjointe
Inspectrice municipale